



Séance du Conseil d'Arrondissement

Mercredi 14 septembre 2022

Contact

Valérie REA
valerie.rea@mairie-lyon.fr
04 72 10 31 05

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon

2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – www.mairie1.lyon.fr

Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir mesdames et messieurs,

Nous allons commencer ce conseil de rentrée qui s'ouvre dans un contexte inquiétant.

Alors j'ai peut-être l'impression de le dire malheureusement à chaque fois mais là on est dans le contexte d'une crise énergétique sans précédent.

Nous évoquons au cours des précédents conseils la nécessaire mise en place de mesures de sobriété afin de réduire les effets de notre activité sur le climat et sur le vivant, et d'économiser des ressources limitées.

Nous avons vécu un été marqué par des violents incendies qui ont ravagé la Gironde, l'Ardèche, mais aussi des régions récemment devenues vulnérables, comme le Jura, du fait de la grave sécheresse qui a frappé l'ensemble du pays.

Perturbation du cycle de l'eau, symptôme de l'aggravation du dérèglement climatique, et dont on voit d'autres effets dans les catastrophiques inondations du Pakistan, où le Secrétaire Général de l'ONU Antonio Guterres s'est déplacé récemment pour constater un « carnage climatique » et alerter sur l'urgence d'un tournant, afin de préserver l'habitabilité de notre monde commun.

Voilà quels sont les enjeux.

Pourtant, dès cet hiver, c'est très trivialement parce que nous ne serons pas en capacité de payer nos factures que nous devons prendre des mesures de maîtrise et de réduction des consommations.

Un groupe de travail a été mis en place et nous reviendrons sur le sujet, je voulais simplement dire ici que nous ne voulons pas adopter des mesures de sobriété uniquement de façon austéritaire : nous voulons que chacun puisse s'approprier les enjeux, comprendre ses modes d'action possibles, et s'inscrire dans un vrai mouvement collectif, au niveau de la Ville comme de la Métropole.

Car toutes les études le montrent, c'est la force des liens sociaux qui nous permet de tenir face aux crises.

Force des liens sociaux, c'est cela que nous avons encore une fois célébré à l'occasion du Forum des Associations du samedi 3 septembre : je tiens à remercier tous les participants, associations et public, venu nombreux ; et surtout à féliciter très chaleureusement les services de leur implication dans l'organisation du Forum, aussi bien dans l'installation logistique, la programmation des démonstrations et animations riches et diverses, que dans des activités mobilisant leurs talents multiples, depuis la sonorisation jusqu'aux crêpes.

Placé sous le signe de la jeunesse, ce Forum marquait la reprise des activités (sportives, culturelles, solidaires, écologiques) qui font un quartier vivant et dynamique et je l'espère un quartier résilient.

Au niveau de la mairie d'arrondissement, la reprise après la pause estivale est aussi un moment de changements.

Le directeur de cabinet Eric Pallandre a pris sa retraite : je souhaite ici le remercier pour son engagement au service des projets de la mairie, et ses qualités humaines appréciées tant des élus que de ses collègues au sein de la mairie ; après avoir démarré sa carrière dans l'éducation populaire, il a ensuite exercé comme consultant associatif sur des enjeux d'égalité femme-homme et comme directeur d'une association de protection de l'environnement.

Il a pu mettre à profit cette diversité d'expériences dans le travail polyvalent au cabinet de la mairie et nous lui souhaitons à présent de profiter de la vie hors travail.

Je souhaite la bienvenue à Nicolas Barnier qui le remplace et qui était le chef de cabinet d'une ville de région parisienne avant de rejoindre la mairie du 1^{er} et il a également une riche expérience dans les ressources humaines et un engagement fort tant sur les enjeux écologiques que d'inclusion sociale, et en particulier du handicap.

Autre changement, Laurence Hugues, 1^{ère} adjointe, a présenté sa démission, et nous accueillons parmi nous Lucie Perrin.

Alors je vais revenir juste après sur le parcours de Laurence HUGUES et sans exhaustivité bien sûr sur ce qu'elle a apporté à la mairie d'arrondissement et je le ferai à l'occasion de la délibération que nous allons examiner pour son remplacement en tant qu'adjointe.

Mais je voudrais prendre ce temps de l'introduction pour accueillir Lucie PERRIN et lui souhaiter la bienvenue parmi nous dans son conseil d'arrondissement.

Je suis très heureuse d'accueillir une jeune femme engagée pour l'écologie intégrale et qui a une multiplicité d'engagements personnels et associatifs, aussi bien dans les associations que dans la vie culturelle.

Et je pense que vous allez nous apporter énormément dans ce conseil d'arrondissement et j'ai le plaisir de vous remettre la Charte de l'élue et également un livret d'accueil de la mairie du 1^{er} arrondissement pour repérer à la fois les collègues que vous connaissez mais également les agents de la mairie.

Pour rappel dans cette charte de l'élue local que je viens de vous remettre, je le rappelle ici pour tout le monde, ce sont des engagements importants, dont je vais juste lire les deux premiers :

1. L'élue local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élue local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Il y a bien sûr d'autres articles et j'ai toute confiance que vous saurez tenir ce mandat avec non seulement la dignité requise pour l'élue locale mais avec l'engagement qui vous caractérise.

Je crois que vous souhaitez prendre la parole pour vous présenter.

Lucie PERRIN

Merci déjà, comme vous l'avez dit, je suis engagée d'un point de vue professionnel car je travaille pour une AMAP et à côté de cela, je fais de la musique.

Il y a donc beaucoup de sujets qui m'intéresse mais en particulier la politique alimentaire, l'écologie radicale évidemment et la culture.

J'aurai donc plaisir à travailler sur ces sujets-là.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, nous allons à présent procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Si Noé FROISSART en est d'accord et s'il n'y a pas d'opposition, je propose qu'il continue ce rôle qu'il tient si bien et qu'il puisse procéder à l'appel.

Noé FROISSART

Je vous remercie bien madame la Maire et on va pouvoir commencer.

PRESENT.ES :

Yasmine BOUAGGA

Jean-Christian MORIN

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT – donne pouvoir permanent à Malika HADDAD-GROSJEAN

Sylvain GODINOT – donne pouvoir permanent à Noé FROISSART

David SOUVESTRE

Yves BEN ITAH

Laurence BOFFET

Mathilde CORTINOVIS

Noé FROISSART

Benoit SCIBERRAS – donne pouvoir permanent à Mathilde CORTINOVIS

Lucie PERRIN

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Le quorum est atteint et nous allons ouvrir cette séance.

Avant l'examen de l'ordre du jour, je donne la parole à madame BERRACHED pour une intervention préalable.

Fatima BERRACHED

Il s'agit d'une intervention commune au groupe de notre conseil.

Madame la maire, Cher-es collègues,

Comme vous le savez, la rentrée des classes a eu lieu le 1er septembre dernier.

Chaque petit ou petite était impatient, impatiente de se retrouver ou trouver le chemin de l'école pour les copains, copines, ou pour l'école, tout de même.

Mais pour certains enfants, ceux à besoin spécifiques, cela n'a pas été si facile.

Comme pour Arthur.

Témoignage de sa mère :

« Depuis la rentrée Arthur mange dans la voiture le midi...

Comme de nombreux enfants porteurs de handicap, il n'a plus le droit de bénéficier de l'accompagnement de son AESH sur la pause méridienne.

En effet, le 20 novembre 2020, le conseil d'État a arrêté une décision selon laquelle l'Education Nationale n'a plus à prendre en charge le salaire des AESH sur les temps périscolaires et sur la pause méridienne.

Cet arrêté, applicable dès la rentrée de septembre 2022, prévoit que pour les établissements publics, les collectivités locales doivent prendre le relais sur le paiement des salaires sur ces temps "non scolaires".

Cet arrêté ne prévoit pas de prise en charge pour les enfants scolarisés en établissements privés.

Hors, bien sûr Arthur est dans un collège privé depuis l'an dernier.

Il vient donc de faire une rentrée en 5ème un peu chaotique.

Le principal du collège m'a proposé deux choses :

- Qu'Arthur devienne externe : impossible car il a des troubles de l'oralité qui implique que le repas dure environ 50 minutes quand tout va bien, alors qu'il n'a que 55 minutes de pause repas, et nous habitons à 15 minutes du collège ;

- Que moi, son papa ou un de ses grands-parents viennent l'aider à manger au self mais hors de questions !!!

D'abord Arthur ne veut pas, et puis il est en 5ème !

Il n'a pas envie que papa, maman, papy ou mamy viennent l'aider à manger devant tout le monde !!!

Bravo la stigmatisation !!!

Où est l'inclusion ???

Donc Arthur mange dans la voiture... et je ne peux plus travailler car je dois m'occuper de lui le midi.

Le gouvernement passe une foulditude de spots de communication sur l'inclusion scolaire alors même que les moyens pour accueillir nos enfants sont nuls ».

Comme un fait exprès aussi, la défenseure des droits, Claire HEDON, a rendu public, le jour de la rentrée, son rapport sur « L'accompagnement humain des élèves en situation de handicap ».

Ce rapport reprend la plus part des sollicitations formulées par des parents désespérés qui ne trouvent pas de solution pour permettre à leur enfant de suivre une scolarité sereine, comme tous les autres enfants.

Pour rappel, les AESH sont les accompagnants, accompagnantes des enfants en situation de handicap.

Pour en revenir au rapport de la défenseure des droits, celui-ci revient sur différents constats et précise certaines recommandations comme :

- Mieux former les enseignants et, plus généralement, l'ensemble des acteurs de l'Education nationale sur les enjeux de l'école inclusive, l'accueil des enfants en situation de handicap, les différents handicaps mais également sur l'utilisation des outils indispensables sur l'évaluation des besoins de l'enfant ;

- permettre aux enfants en situation de handicap d'avoir accès à un accompagnement adapté à leurs besoins, en prenant les mesures appropriées pour lever les obstacles actuels liés aux différents temps de vie de l'enfant, qui sont aujourd'hui pris en charge par une multiplicité d'accompagnants aux statuts disparates, et par une pluralité de financeurs ;

Il s'agit donc de recommandations, il y en a 12, conseils aussi pour que tout se passe le mieux pour accueillir TOUS les enfants selon la loi du 11 février 2005.

Comme pour Louise, témoignage de sa mère publié la veille de la rentrée :

« Entre ceux qui ne pourront pas partir demain matin, cartable au dos, par manque d'AESH et à cause des réticences à les accueillir sans AESH (ce qui est illégal), ceux qui prendront le chemin de l'école, la main dans celles de leurs parents qui eux, ont la boule au ventre face au suspense annuel : l'AESH sera-t-elle présente ?

Ceux qui auront 6h, 4h ou même une seule heure d'accompagnement humain sur une semaine de 24 h alors que leurs besoins sont constants.

Ceux à qui on demandera de rester à la maison quand l'AESH n'est pas là ?
(ce qui est illégal)

Ceux dont les parents diminueront leur temps de travail ou arrêteront carrément pour pallier aux carences d'un système faits de bouts de ficelle, de colle et de rustines.

Louise fera un grand pas demain en devenant une élève de CP.

Nous avons rencontré hier la coordinatrice du dispositif Ulis ainsi que l'enseignante de CP.

Beaucoup de bienveillance et de bonne volonté – ce qui a desserré les élastiques qui tendaient mon dos de maman-boule-d'angoisse.

Il faudra improviser, s'ajuster, y aller progressivement...

Jongler encore et encore, certainement.

Mais hier, entre son papa et moi, la main dans la main en entrant dans la cour de sa nouvelle école, Louise avait un grand sourire. »

Vous l'aurez compris cette journée du 1er septembre a sans doute été le début d'une belle aventure qu'est l'école, il faut juste faire en sorte que cela soit le cas pour l'ensemble des enfants en situation de handicap ou pas.

Comme qui dirait, « y'a plus qu'a » pour que le principe d'égalité de notre devise républicaine soit respectée pour l'accueil de tous les enfants.

Depuis la rentrée, Louise, n'a pas d'AESH.

Celle-ci doit arriver demain, normalement...

Comme élu.es du 1^{er} arrondissement, ces situations nous alertent alors même que la crise sanitaire que nous venons de traverser a engendré la fermeture des écoles et donc un retard d'apprentissage des élèves, qui s'est accentué lorsqu'ils sont porteurs d'un handicap.

A travers cette intervention, nous demandons au gouvernement de mettre en place les moyens nécessaires au recrutement et à la formation des AESH - mais aussi de l'ensemble du personnel éducatif - pour travailler sur une école véritablement inclusive.

Comment pouvons-nous être surpris de rencontrer des difficultés de recrutement alors même que les AESH ne sont pas formés, sont précaires, souvent à temps partiels et sont rémunérés au SMIC ?

Le droit à l'éducation pour tous nos enfants est un droit fondamental : il est donc nécessaire de travailler sur le statut des AESH pour que nos écoles soient enfin inclusives.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cette intervention sur un sujet important.

Nous allons à présent passer à l'examen de l'ordre du jour avec en premier lieu l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022.

Y-a-t-il des questions ou des demandes de modifications.

Dans ce cas, je vous propose de voter à mainlevée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Mairie d'arrondissement

1-MA1-01-22-48- Yasmine BOUAGGA - Élection d'une nouvelle adjointe à la Maire d'arrondissement suite à la démission de Mme Laurence HUGUES de sa fonction de 1ère adjointe

Comme je le disais en intervention préalable, Laurence HUGUES a souhaité démissionner de ses fonctions donc à la fois comme conseillère d'arrondissement et à la fois adjointe.

Nous allons donc procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe mais avant d'ouvrir ce temps d'élection, je souhaitais dire un mot à propos de Laurence.

Elle quitte la vie politique d'élue au moins pour un temps pour se consacrer à l'écriture mais qui reste très proche de nous même si elle n'est pas physiquement parmi nous aujourd'hui.

Laurence HUGUES est une militante écologiste de longue date, elle a été collaboratrice politique, puis élue, d'abord à Paris dans le 3ème arrondissement avant d'être élue en 2020 à Lyon où elle avait déménagé.

Elle occupait au sein du conseil du 1^e la fonction de 1^{ère} adjointe, à la Transition Ecologique, Démocratie, Nature en Ville et Condition animale, une délégation polymorphe et surtout très transversale, l'impliquant sur la plupart des projets menés par la mairie, qu'il s'agisse de végétalisation de la ville ou de préservation de la biodiversité, mais aussi d'implication des instances citoyennes et d'animation de la concertation.

« On ne fait un monde différent avec des gens indifférents », Laurence passionnée dans son enthousiasme comme dans ses colères avait fait de cette citation d'Arundhati Roy, sa devise.

Laurence qui n'est pas aujourd'hui parmi nous car elle est retenue par d'autres obligations sur sa terre de cœur, le Forez, mais comme je le disais, elle suit toujours avec attention nos activités dans le 1^{er} arrondissement.

Une attention qu'elle a su consacrer dans toutes les relations qu'elle a tissées, aussi bien avec ses collègues élus qu'avec les agents des services, avec les habitants participant aux conseils de quartier ou aux réseaux de jardinage citoyen.

Une attention qu'elle a su montrer aussi à l'ensemble du vivant, dépassant les barrières que notre monde moderne a construites entre les sociétés humaines et la « nature », elle qui a montré toujours combien nous faisons partie de la nature, et qui a su attirer notre attention tant sur les arbres, par exemple, la souffrance

des marronniers sur la place Sathonay , que sur les oiseaux ou encore la fameuse salamandre tachetée de la montée des Esses que nous aimerions tant voir venir s'implanter dans les parcs et jardins du 1^{er} arrondissement.

Dans son écriture, elle est une poétesse de l'attention, c'est ce qui caractérise son ouvrage « Pas vu Maurice, chronique de l'infra-ordinaire », un tissage de petites notes du quotidien rural au fil des saisons.

Et je voudrais souligner pour finir cet enjeu politique de l'écriture, et l'enjeu du rapport poétique au monde : une relation non d'utilisation, mais de considération.

Une éthique, une « politique » de l'écriture que l'on retrouve chez des autrices comme Marielle Macé, ou encore Corinne Morel d'Arleux qui elle aussi s'est mise en retrait de ses fonctions d'élue pour se consacrer à l'écriture et participer, autrement, à changer le monde en changeant le regard sur le monde.

Alors merci Laurence et je sais que ces mots lui parviendront.

Nous allons à présent procéder à un vote pour désigner sa remplaçante.

En premier lieu, il convient de désigner le bureau de vote et je vais vous proposer de désigner deux assesseurs, je propose les noms :

- Bertrand PINOTEAU
- Lucie PERRIN

N'hésitez pas s'il y a d'autre proposition et s'il n'y a pas d'autre candidature, je vous propose de voter à mainlevée pour les désigner.

Nous avons donc deux assesseurs désignés à mainlevée et avant de leur confier leur mission sur le scrutin, il faut en premier lieu fixer le nombre des adjoints à la maire de l'arrondissement.

Nous avons décidé en conseil lors de la séance du 12 juillet 2020 de fixer le nombre d'adjoints à 5 et je vous propose de conserver ce nombre de 5 et de mettre aux voix cette proposition.

Je vous propose donc de voter à mainlevée pour maintenir le nombre d'adjoints au nombre de 5.

Je vous remercie.

Nous avons à l'unanimité le nombre de 5 adjoints et nous allons à présent élire, comme il convient pour respecter la parité d'élire une femme en remplacement de Laurence HUGUES, nous allons élire LA nouvelle adjointe.

Et pour l'élection de cette nouvelle adjointe, je vous propose la candidature de Mathilde CORTINOVIS.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de procéder au vote.

Pour le déroulé de ce vote, vous avez sur votre table une enveloppe et un bulletin qui se trouve à l'intérieur.

Je vous propose tout simplement de remplir ce bulletin.

Si des personnes le souhaitent, vous pouvez utiliser l'isoloir qui est derrière mais il n'y a pas d'obligation.

Vous mettrez ensuite le bulletin dans l'urne et les personnes désignées comme assesseur pour ce scrutin procéderont ensuite au dépouillement.

Alors, je vais proposer au secrétaire de séance, Noé FROISSART d'appeler par ordre alphabétique les conseillers, conseillères un par un, une par une pour déposer leur bulletin dans l'urne.

Noé FROISSART

Je vais également demander à chaque conseillère et conseiller de venir signer dans la foulée, la feuille d'émargement :

- M. Yves BEN ITAH – a voté
- Mme Fatima BERRACHED – a voté
- Mme Laurence BOFFET – a voté
- Mme Yasmine BOUAGGA – a voté

Procès-Verbal CA - Mercredi 14 Septembre 2022

- Mme Mathilde CORTINOVIS – a voté
- M. Noé FROISSART – a voté
- M. Sylvain GODINOT – a voté par procuration donné par Noé FROISSART
- Mme. Malika HADDAD-GROSJEAN – a voté
- M. Jean-Christian MORIN – a voté
- Mme Lucie PERRIN – a voté
- Mme Nathalie PERRIN-GILBERT – a voté par procuration par Malika HADDAD-GROSJEAN
- M. Bertrand PINOTEAU – a voté
- M. Benoît SCIBERRAS – a voté par procuration par Mathilde CORTINOVIS
- M. David SOUVESTRE – a voté

Noé FROISSART

L'ensemble du conseil d'arrondissement s'est exprimé madame la Maire.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Le scrutin est clos et je propose aux deux assesseurs de venir pour procéder au dépouillement et j'invite le secrétaire de séance à les rejoindre pour veiller à la régularité du dépouillement et peut-être monsieur le Directeur des Services leur expliquer comment remplir la feuille de dépouillement.

Je vous remercie.

Noé FROISSART

Le dépouillement vient d'être bouclé.

Nous avons donc 14 bulletins trouvés dans l'urne, 0 bulletin blanc, 0 bulletin nul, 14 suffrages exprimés.

Madame Mathilde CORTINOVIS a obtenu 14 voix.

Applaudissements.

Yasmine BOUAGGA

Madame Mathilde CORTINOVIS est élue à l'unanimité au rang de première adjointe de la maire du 1^{er} arrondissement.

J'en suis très heureuse et vous remercie.

Je vous remercie de votre fort engagement que vous avez montré dans votre vie professionnelle avec cette création d'entreprise qui a relevé le défi de créer une entreprise qui incarne les équilibres sociaux et environnementaux et aujourd'hui, vous relevez ce défi de travail à la transition écologique, nature en ville et démocratie au sein de la mairie du 1^{er} et merci beaucoup de cet engagement.

J'ai le plaisir de vous remettre votre écharpe, si vous voulez bien venir au centre du conseil.

Nous allons prendre également une photo si cela est possible.

Applaudissements.

Merci Madame la Maire et merci mes chers co-élu.es de m'accorder votre confiance.

Mathilde CORTINOVIS

Merci beaucoup madame la Maire et merci mes chers co-élu.es de m'accorder votre confiance.

Je suis honorée et vraiment ravie de prendre ces nouvelles fonctions.

Je tiens également un faire un grand remerciement à Laurence Hugues, qui a exercé son mandat avec beaucoup de passion, cela a été dit, d'expertise et de professionnalisme.

Il ne va pas être aisé de prendre sa suite !

Madame la Maire a dressé un très beau portrait, que je partage totalement.

Elle a enclenché de très beaux projets, qui vont bientôt voir le jour, comme la végétalisation de la place Sathonay ou la rénovation du jardin des Chartreux, projets que je vais avoir grand plaisir à poursuivre.

Concernant la démocratie, comme cela a été dit, elle a participé à de nombreuses concertations, que nous allons continuer à proposer aux habitantes et aux habitants.

J'arrive en plus à un moment assez particulier car nous sommes en pleine période d'examen des projets soumis lors du budget participatif, et j'ai hâte de participer la suite et à la période de vote.

Je n'aurais ni la plume ni la poésie de Laurence, mais je m'efforcerai de remplir au mieux mes nouvelles tâches, qui m'enchantent déjà !

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Nous allons à présent aborder un sujet peut-être moins heureux.

Je vais donner la parole à Noé FROISSART pour présenter la question du conseil du 1^{er} arrondissement au conseil municipal.

2- MA1-01-22-49 - Noé FROISSART - Question du Conseil du 1er Arrondissement au Conseil municipal : Faire face à la crise énergétique

Merci madame la Maire.

La question au conseil municipal fait le lien avec votre introduction, madame la Maire.

Vous avez tous et toutes entendu parler de la crise énergétique qui se profile.

Cette crise énergétique qui est liée disons-le à une sorte d'incurie énergétique de l'ensemble de nos dirigeants, ces dernières décennies.

Cela fait maintenant trente ans, si je ne dis pas de bêtise, que le GIEC alerte, que le GIEC rappelle nos engagements climatiques et le besoin de réduire notre consommation.

Cela fait depuis aussi 30 ans que nous consommons du pétrole et que l'on sait qu'il y aura un pic pétrolier.

Pourtant depuis 30 ans, depuis 50 ans jamais nous n'avons jamais consommé autant d'énergie sur terre.

En France, c'est à peu près pareil.

Nous avons cette année une triple peine :

- Il y a évidemment la guerre en Ukraine tout à fait tragique déclenchée par un dictateur à moitié fou !
- Un semi accident industriel avec la moitié de nos réacteurs nucléaires qui sont actuellement à l'arrêt.
- Enfin, le réchauffement climatique qui est toujours présent en toile de fond et qui va, comble de l'ironie, jusqu'à bloquer les centrales à charbon en Allemagne qui fournissait jusqu'à maintenant une bonne part de l'énergie européenne.

Nous avons donc là un gros problème d'approvisionnement énergétique et nous avons une faible résilience énergétique.

Pour ce qui concerne notre municipalité, cela fait un moment que l'on travaille sur ce sujet-là et c'est pour cela que la majorité d'entre nous se sont engagés.

C'est quelque chose que nous travaillons avec beaucoup d'engagement depuis le début mais c'est évidemment loin d'être suffisant car on ne défait pas en deux ans ce qu'il a fallu 150 ans à construire.

Et aujourd'hui, de manière extrêmement pragmatique, cela nous pose un gros problème à nous mairie d'arrondissement, de la même manière que cela a posé un très gros problème social qui va toucher tout le monde cet hiver.

La première ministre a annoncé aujourd'hui que le prix de l'énergie augmenterait de 15 % pour l'ensemble des citoyens l'an prochain.

On a plusieurs millions de foyers en situation de précarité énergétique en France et l'hiver s'annonce être rude !

C'est dans ce contexte, mes chères collègues, que je vous présente la question que nous vous proposons de présenter au conseil municipal par madame la Maire lors du prochain conseil municipal.

Je vais donc vous la lire, comme suit :

« Monsieur le Maire,

Comme chaque collectivité et chacun de nos concitoyens, la Mairie du 1^{er} fait face à une flambée des prix de l'énergie qui met en péril son budget.

Nous pourrions discuter longuement d'un système énergétique français construit ces dernières décennies sur un approvisionnement en énergies fossiles auprès de dictateurs va-t-en guerre.

Nous pourrions également discuter d'un modèle socio-économique qui s'est fondé sur une croissance infinie dans un monde aux ressources finies.

Toujours est-il que nous voyons aujourd'hui concrètement les limites de l'approvisionnement énergétique et, concrètement, nous avons un problème à résoudre.

La Mairie du 1^{er} a revu l'ensemble de ses équipements pour ajuster au mieux le chauffage en termes d'horaires et de températures, des travaux d'isolations sont portés par la Ville pour les prochaines années, et nous travaillons à la sensibilisation de chacun, à des petites actions collectives à effets immédiats, nous estimons pouvoir ainsi baisser nos consommations d'ici cet hiver pour ce qui concerne la mairie du 1^{er}, d'environ 10 à 15 %.

Si nous répondons à l'effort national demandé, c'est toutefois loin d'être suffisant.

Les efforts de sobriété menés, par la Mairie du 1^{er} comme par nos concitoyens, ne répondront pas à l'augmentation des prix.

Comment, alors que la part des fluides passerait de 37% en 2021 à 93% du budget en 2023 pour le 1^e arrondissement, peut-on produire un budget réaliste qui garantisse la qualité du service public ?

Comment les ménages pourront-ils faire face à une augmentation brusque des dépenses contraintes ?

La Mairie du 1^{er} souhaiterait donc savoir ce que prévoit la Ville de Lyon face à cette crise énergétique ? »

Si cela vous convient, je vous propose de soumettre cette question lors du prochain conseil municipal.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter à mainlevée pour présenter cette question au conseil municipal.

Merci beaucoup.

Donc cette question sera transmise.

Je me permets juste d'ajouter quelques éléments puisqu'à l'occasion de cette question, pourront être évoqués les groupes de travail sobriété au niveau de la Ville et de la Métropole.

Noé FROISSART vous faites partie de ce groupe de travail au niveau de la Ville et moi-même je suis dans le groupe de travail au niveau de la Métropole.

Nos deux collectivités marquent une ambition plus forte que celle affichée par le Gouvernement.

Il y a un véritable volontarisme pour répondre à l'enjeu écologique mais aussi très pragmatiquement pour répondre aux problèmes de règlement des factures en essayant de maintenir autant que possible le service public ?

Puisque c'est cela qui est en jeu véritablement.

Comment va-t-on maintenir ouverts les différents équipements de service public pour lesquels nos dépenses vont s'envoler ?

Vous avez parlé d'une augmentation des prix de l'énergie de 15 %, il s'agit des tarifs réglementés.

Les collectivités ne sont pas actuellement bénéficiaires de ces tarifs réglementés, c'est tout le problème.

Cela fait l'objet d'une demande des collectivités auprès du Gouvernement, demande qui a été formulée notamment récemment par Bruno BERNARD, Président de la Métropole de Lyon.

Si cette demande n'est pas satisfaite, nous allons être confrontés à un véritable mur, nous allons entrer dans période d'incertitude forte sur notre capacité à maintenir notre service public et par ailleurs cet hiver, nous risquons également des ruptures d'approvisionnement.

Donc nous savons très concrètement que la crise arrive, nous avons peu de temps pour nous y préparer mais peut-être d'avantage que la crise sanitaire à laquelle nous avons été confrontés lors du Covid.

Il y a véritablement besoin de nous organiser de mettre en place des actions fortes et je vous remercie Noé FROISSART et également Erwann LE DÛ, Directeur Général des Services, d'être autant engagés aussi sur ces thématiques au niveau de la mairie du 1^{er} arrondissement, de son fonctionnement et de ses équipements de proximité, à la fois pour que nous ayons une bonne gestion de ces équipements mais aussi pour que les agents soient acteurs du changement et non pas uniquement en position de le subir.

Il y a vraiment un souci aussi d'appropriation collective de ces enjeux, comme je le disais en introduction.

Nous allons à présent passer à l'examen d'une autre délibération qui n'est pas totalement sans lien en réalité puisque nous avons parlé du budget et la délibération suivante porte sur le budget de l'arrondissement.

Donc il y a tout d'abord une décision propre au 1^{er} arrondissement concernant la modification de l'état spécial et ensuite nous parlerons de la dotation aux arrondissements et je vous donne la parole, monsieur PINOTEAU pour nous présenter l'une après l'autre, bien sûr ces deux délibérations.

3- MA1-01-22-50 - Bertrand PINOTEAU - Décision modificative n°1 – Etat spécial

Merci madame la Maire.

Mes cher.es collègues, cette décision dite modificative a pour objet de décider de l'affectation :

- tout d'abord, des recettes liées à la location de la salle des Ovalistes pour l'année 2021 ;
- ensuite, de la participation de la Ville de Lyon, au titre d'une intervention artistique réalisée par la mairie du 1^{er}
- enfin d'une participation de la ville concernant un équipement transféré en 2021.

Alors concernant le premier point, la salle des Ovalistes, les recettes 2021 de location sont en baisse par rapport à l'année 2020, pourtant déjà assez faible compte tenu du contexte sanitaire.

Les 30% reversés par la Ville au 1^{er} arrondissement pour 2021, conformément à la règle en vigueur représentent 137 €, donc une toute petite somme que l'on va quand même intégrer au budget.

Je formule ici le vœu que nous puissions faire à nouveau savoir plus largement et c'est l'occasion déjà aujourd'hui mais que cette salle des Ovalistes peut être louée par des familles, les soirées et journées de week-end, pour une somme relativement modique.

Donc essayons de le faire savoir autour de nous, cette salle peut être louée et elle est disponible.

Le deuxième point correspond à l'intervention de l'artiste Barthélemy Lanzini, du collectif Superposition, qui a réalisé vous vous en souvenez les 25 et 26 mars dernier une fresque sur les murs béton installés rue Paul Chenavard pour délimiter la zone de protection autour de l'immeuble menacé de péril à l'angle de la rue Longue.

Ce travail de création et de mise en peinture sur deux jours sur place avec une équipe de quatre peintres, a fait l'objet d'une prise en charge par la Ville à hauteur de 1500 €, soit un peu moins de 50 % du montant total de 3 170 €.

Le troisième point enfin correspond aux frais relatifs à un équipement transféré par délibération en mai 2021, à savoir le local de stockage de la mairie du 1^{er} situé rue Tavernier, il s'agit d'un transfert de budget de 1 000 €.

Pour information, nous escomptons des transferts de budgets l'an prochain concernant les nouveaux équipements transférés ou assimilés en 2022.

La présente décision vous propose :

- pour le premier point, et comme nous le faisons chaque année, d'affecter la somme de 137 € sur la ligne de crédit intégrant la maintenance de salle des Ovalistes ;
- pour le deuxième point, d'affecter logiquement cette participation spécifique de 1 500 € sur la ligne de crédit événements ;
- Et pour le troisième point, d'affecter la somme de 1 000 € sur le programme Equipements transférés.

Je vous remercie en conséquence, chers collègues, de bien vouloir valider ces trois lignes de réaffectation de recettes.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote.

Merci beaucoup, donc nous ferons mieux connaître nos équipements.

Notamment, nous éditons prochainement un « guide pratique » de l'arrondissement qui permettra de mieux connaître et par ailleurs, en conférence des maires d'arrondissement, le sujet d'une meilleure répartition des recettes est soulevée et devrait aboutir à des évolutions, je l'espère.

Je vous redonne la parole pour l'autre délibération portant sur le budget.

Dossiers pour avis

Vie locale

- 4- **4357 - Bertrand PINOTEAU** - Dotations aux arrondissements pour l'année 2023
- Direction des Finances Urbanisme

Merci madame la Maire.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 10 septembre prochain, va fixer le montant des dotations aux arrondissements pour 2023, ainsi que, comme il se doit, les modalités de répartition des sommes entre les 9 arrondissements.

Je me permets un petit rappel en préambule.

Ces dotations budgétaires de proximité sont, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, réparties en :

- deux dotations de fonctionnement :
 - o la dotation d'animation locale que l'on appelle la « DAL », destinée comme son nom l'indique aux animations à destination des habitants et à leur participation à la vie de l'arrondissement ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 14 Septembre 2022

- la dotation de gestion locale (DGL), dédiée aux dépenses courantes relatives à la mairie d'arrondissement et aux équipements transférés.
- En complément, il y a une dotation d'investissement, destinée à couvrir les travaux ou achats d'équipements décidés par l'arrondissement.

Je vais commencer par cette dernière : la dotation d'investissement sera inchangée pour 2023 par rapport à 2022, à 60 856 €, répartie en :

- crédits d'équipement pour 20 856 €,
- et en crédits de travaux pour 40 000 €.

Pas de changement particulier donc concernant cette enveloppe, pour rappel elle est calée sur un ratio de 2 € par habitant.

Concernant la dotation de fonctionnement, un travail spécifique a été réalisé cette année par l'Hôtel de Ville, sous l'égide de la première adjointe Audrey Hénocque, du fait de disparités constatées en central dans la consommation effective entre les arrondissements.

C'est un travail d'analyse comptable qui a été mené, afin d'identifier parmi les dépenses réelles celles relevant effectivement de l'animation locale.

Ce travail a conduit au constat qu'à l'échelle de la Ville, 936 000 € ont été dépensés en moyenne sur les années 2017 à 2021 – hors 2020, c'était le périmètre choisi, pour un budget d'animation locale officiellement à 476 000 €.

Il est donc proposé par l'Hôtel de Ville de réévaluer le budget « DAL », d'animations locales à hauteur des 936 000 € constatés, soit un quasi doublement apparent, tout en diminuant d'autant la part de la dotation de gestion, nonobstant les frais non reconduits de 2022 à 2023 (il s'agit en particulier des frais liés aux quatre week-ends d'élections qui font que les dépenses de fonctionnement n'ont pas exactement le même périmètre en 2023 qu'en 2022).

Il en résultera pour le 1^{er} arrondissement une dotation de fonctionnement de 371 712 €, répartie en :

- une dotation de gestion locale de 303 278 € ;
- une dotation d'animation locale de 68 434 €.

Pour mémoire, sur le 1^{er} arrondissement, la dépense moyenne d'animation locale estimée par l'Hôtel de Ville sur les années 2017 à 2021 – hors 2020, comme je le disais tout à l'heure, pour le 1^{er} arrondissement s'élève à 115 000 € environ.

La proposition faite revient donc à diminuer la capacité opérationnelle de nos dépenses d'animation de 40 % environ.

En outre, il convient bien sûr de garder en tête que la dotation de gestion, diminuée de 10 % environ par la réévaluation partielle de la dotation d'animation, devra absorber en 2023 les évolutions encore très incertaines, comme vous venez de le souligner Yasmine et Noé, des prix de l'énergie, qui constituent l'essentiel de nos dépenses.

Je laisse donc à votre appréciation, cher.es collègues, l'avis à donner à ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, Laurence BOFFET, je vous donne la parole.

Laurence BOFFET

Par le passé et même sur ce mandat, on a eu de cesse de réclamer, y compris sur le mandat précédent, nous étions je vous le rappelle en opposition à la mairie centrale, la réévaluation des dotations de gestion et en particulier de la dotation d'animations locales, cette fameuse « DAL ».

Aujourd'hui, une réévaluation intervient, c'est très bien de 1,20 € par habitant, on passe à 2,25 €, il y a de quoi se réjouir, on pourrait se dire mais malheureusement pas tout à fait et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, alors que nous devons au quotidien arbitrer entre les multiples actions que nous souhaiterions mener dans l'arrondissement, notre dépense effective a été sur ces dernières années plutôt autour des 3,80 € par habitant et par an, la réévaluation est donc très loin du compte.

Ensuite, les mairies d'arrondissement sont le point d'accès des habitants au service public municipal, elles seules permettent la proximité avec les habitants, la connaissance du terrain par les services et par les élu.es d'arrondissement est sinon la seule ou du moins l'essentielle base qui permet la prise en compte des spécificités des besoins locaux.

C'est pour ces raisons que l'un des axes forts du plan de mandat de notre majorité est la démocratie locale et la vraie place des arrondissements.

L'application à la lettre et surtout dans l'esprit de la Loi PML doit être notre cheval de bataille commun pour faire progresser notre ville dans une décentralisation maîtrisée et bénéfique pour les habitant.es.

Dans ce sens-là, le compte n'y est pas tout à fait dans cette proposition.

Et encore ne parle-t-on que de budget, quand il faudrait aussi évoquer les personnels affectés aux arrondissements et qui sont insuffisants pour faire vivre la proximité.

Enfin, le travail fait par la mairie centrale, qui est intéressant quand même, nous semble malgré tout réducteur, car purement technique et égalitaire.

Nous préconisons des décisions et des actions qui ont une vision politique sur ce plan budgétaire.

Dans ce sens, je vous rappelle que le CGCT précise lui-même que les sommes affectées aux arrondissements doivent être réparties entre les arrondissements en tenant compte, je cite :

« de [leurs] caractéristiques propres, et notamment de la composition socio-professionnelle de leur population ».

Dans cette proposition, ces spécificités ne sont pas vraiment proposées.

La seule donnée comptable présente, c'est le nombre d'habitants...

Avec le nombre d'habitants, il nous semble insuffisant ce critère pour déterminer les attentes et les spécificités des besoins de proximité.

Nous ne sommes évidemment pas ignorants des difficultés budgétaires qui s'annoncent avec la hausse des dépenses courantes – et notamment énergétiques – de la Ville et de la Mairie du 1er.

Ces difficultés économiques vont être plus durement ressenties encore par les habitant.es, notamment en précarité.

Et c'est dans ces moment-là que les moyens affectés à l'échelon de proximité devraient être au contraire consolidés encore un peu plus en tout cas que ce qui est proposé là.

En ce sens, cher.es collègues, les élu.es Lyon en Commun s'abstiendront sur cette délibération.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Je donne la parole à Jean-Christian MORIN.

Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup.

Je vais rappeler que dans mes délégations, il y en a une qui s'intitule « subsidiarités ».

Subsidiarité, c'est un long mot pour dire, selon le dictionnaire, je cite :

« Selon lequel une autorité centrale ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur. »

C'est l'autre versant de la décentralisation, c'est de dire si une tâche peut être effectuée au niveau local, pourquoi l'effectuer au niveau central ?

Cela demande des moyens, des moyens humains, des moyens fonciers, des moyens matériels et budgétaires.

On l'a rappelé et pour prendre un exemple qui va peut-être illustrer :

Est-ce que l'entretien des bâtiments scolaires ne serait pas mieux réaliser s'ils étaient administrés depuis la mairie du 1^{er}, plutôt que la mairie centrale ?

Donc tout cela c'est quelque chose qui est fortement attaché à notre programme et sur lequel on n'a pas eu lors de ces deux premières années alors que l'on était très occupé sur beaucoup de sujets mais je vais proposer à mes collègues de la mairie centrale et je l'espère avec votre soutien des chantiers précis sur lesquels nous pourrons nous attaquer à cette « subsidiarité » et travailler avec les services de manière à ce que les tâches qui peuvent être effectuées à l'échelon inférieur le soient.

C'est pour moi la garantie d'un meilleur service public.

Donc en conséquence, je m'abstiendrai sur cette délibération qui pour moi ne va pas dans le bon sens aujourd'hui.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autre question ou demande d'intervention, je vous propose de passer au vote.

Donc nous avons sept abstentions et sept votes favorables.

Donc l'avis est favorable mais on transmettra bien que le nombre d'abstention qui est important et qui en fait est un message fort à l'Hôtel de Ville sur les attentes en matière de subsidiarité, c'est un chantier en cours.

Je tiens à dire que c'est un chantier sur lequel nous travaillons au niveau de la majorité de façon très coopérative entre la mairie centrale et les arrondissements au sein en particulier de l'instance que sont les conférences de maires d'arrondissement qui est une instance qui est active sous ce mandat alors qu'auparavant c'était une coquille vide.

Et nous avons de fait un espace où nous espérons pouvoir faire avancer ce chantier de la subsidiarité où il y a effectivement des discussions sur les dotations en personnel et également l'enjeu de la réévaluation de la dotation d'animations locales.

Il y a eu, comme vous l'avez rappelé monsieur l'adjoint aux finances, un processus d'examen rigoureux des budgets qui sont modestes, disons-le, ce n'est peut-être pas forcément le poste de dépenses le plus important de l'Hôtel de Ville que les dotations en mairie d'arrondissement mais cet examen du budget avait, comme vous l'avez rappelé, le souhait d'augmenter la dotation d'animations locales avec un principe de calcul équitable, un socle fixe et une part variable, selon le nombre d'habitants.

Pour le 1^{er} arrondissement officiellement, nous augmentons la DAL de 37 000 € à 68 000 €.

Donc nous avons officiellement une augmentation mais puisque nous utilisons aussi des marges de manœuvre que nous avons sur le fonctionnement de la mairie.

Nous allons en réalité perdre ces marges de manœuvre a fortiori puisque nous avons cette très forte incertitude sur les fluides et l'augmentation des fluides et leur effet sur le budget.

Je dis forte incertitude puisqu'à ce jour, nous n'avons pas l'ensemble des réponses aux questions qui ont été soulevées sur notre possibilité de répondre à la crise énergétique dans le cadre budgétaire qui nous est donné.

C'est une discussion qui va avoir lieu en conférence budgétaire dans les jours à venir.

Donc ce vote, ce soir, est aussi un évènement de nature à alerter sur l'inquiétude de l'arrondissement sur sa possibilité à agir dans ce nouveau contexte très contraint.

Nous allons à présent examiner d'autres délibérations qui finalement sont toujours dans ce même domaine de la crise énergétique et sur les manières dont nous allons proposer des mesures au niveau de la mairie centrale.

Je vous propose Noé FROISSART de nous les présenter au titre de vos délégations d'urbanisme.

- 5- **4528 - Noé FROISSART** - Approbation de la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'association Coopawatt et attribution d'une subvention de fonctionnement
- Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Merci madame la Maire,

Alors ce n'est pas vraiment en lien avec la crise énergétique parce que l'on avait attaqué avant, à la différence certaine de nos prédécesseurs.

Si je reviens un peu sur le contexte, on a approuvé par délibération en 2021 les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030.

Je le rappelle, objectif Lyon sans carbone à l'horizon 2030 et pour cela on va travailler sur cinq volets notamment :

- la priorité à la sobriété et à l'efficacité énergétique et on a de quoi se mettre en marche pour cet hiver ;

- le stockage du carbone dans les matériaux (constructions bois-paille, ...) ;
- la compensation des émissions résiduelles ;
- l'adaptation au changement climatique et la résilience du territoire) ;
- et puis, et c'est le sujet de la délibération bien sûr, le recours aux énergies renouvelables autant que possible.

On avait également validé par délibération le fait que la Ville devienne elle-même productive d'énergie en installant notamment des panneaux solaires sur les toits des bâtiments municipaux et nous avons voté 4 millions d'euros pour faire cela.

L'idée n'est pas de faire travailler seulement la Ville de Lyon mais bien également l'ensemble des acteurs et actrices de la Ville et de faire participer les citoyens.

Pour ce faire, la délibération traite d'une convention avec une association qui s'appelle CoopaWatt qui a vocation à aider les groupes de citoyen.nes à monter des projets d'énergie renouvelable collectif sur des bâtiments qui vont être, par exemple, les toits de la Ville de Lyon mais pourquoi pas des toits privés.

Mener un projet solaire qui peut être parfois de taille significative, demande un peu de savoir-faire, d'ingénierie.

Cela demande un peu de capacité à mener des projets et puis accessoirement l'objectif est de sensibiliser tout autour, impliquer les habitants, les écoles, expliquer aux enfants ce que l'on fait et pourquoi on le fait, car c'est important.

Et la convention que nous avons à examiner avec CoopaWatt vise à faire cela.

CoopaWatt est une association qui va soutenir les citoyens pour mener ces projets.

Pour vous en dire un petit peu plus, l'objectif avec CoopaWatt sera de mener des projets solaires dans chaque arrondissement y compris le 1^{er}.

Le 1^{er} arrondissement est un arrondissement classé à l'UNESCO dans son intégralité et protégé par de nombreuses règles d'urbanismes parce que et je le dis souvent il est doté d'un patrimoine exceptionnel.

Nous n'allons pas installer des panneaux solaires sur les toitures face à l'UNESCO, du moins pas tout de suite !

Par contre, on a des toits, notamment sur les écoles qui s'y prêteraient assez bien.

Donc nous allons faire tout notre possible et je vous assure que je vais faire tout mon possible également pour que nous arrivions à installer des panneaux solaires y compris dans le 1^{er}.

L'objectif en faisant cela est bien d'ouvrir la voie.

Nous allons installer des panneaux solaires un peu partout d'une taille assez significative, c'est l'objectif.

On va également le faire sur le patrimoine de la Ville.

L'objectif c'est bien que l'ensemble des citoyen.nes qui le souhaitent et qui le peuvent le fassent eux-mêmes sur leur propre toit par la suite.

On assurera notre souveraineté énergétique et notre sécurité énergétique par la suite que si on la produit localement et c'est encore mieux si on la produit de manière bas carbone.

La délibération vise donc à valider d'une part la convention avec CoopaWatt pour faire tout ce que je viens d'expliquer et également de répondre à leur demande de subventions, une subvention de fonctionnement de 15 00 € au titre de l'année 2022 et je reviendrai vers vous bien sûr en 2023 pour la suite.

Je vous encourage donc mes cher.es collègues à donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole, Noé FROISSART pour la délibération suivante.

6- 4529 - Noé FROISSART - Lancement de l'opération n° 60SEECOP « Eco-patrimoine - Aide à la rénovation thermique du bâti ancien » et affectation d'une partie de l'AP n°2021-3, programme 00016 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention - Direction de l'Aménagement Urbain

Merci. Je reviens cette fois sur le premier sujet, la sobriété énergétique, action cohérente.

Pour les habitant.es qui nous écoutent, si vous êtes concernés par un ravalement de façade ou si vous êtes tout simplement sensibles à l'isolation thermique de votre logement, nous avons pour une fois, une bonne nouvelle pour vous.

Le premier arrondissement est composé à peu près exclusivement de bâti ancien, c'est-à-dire un bâtiment qui date d'avant 1948.

Le bâti ancien présente globalement des spécificités techniques, notamment par la composition des murs et dans le 1^{er}, en pierre.

A Lyon, cela représente 26 % du parc de logements et dans le 1^{er}, je ne dispose pas des chiffres, mais ce doit être de l'ordre de 95 %.

Des murs en pierre ou des murs en mâchefer, comme on en a également, cela pose des sujets un peu différents en termes d'isolation thermique des bâtiments.

Et pourtant, l'isolation thermique des bâtiments est essentielle, cela représente 40 % de la consommation énergétique française.

Dans le 1^{er} arrondissement, c'est 65 % des émissions de CO2.

Il est donc essentiel d'agir sur ce levier-là.

Pour autant, il est vrai que c'est compliqué de fait, aujourd'hui, d'isoler les bâtiments dans le 1^{er} arrondissement.

C'est compliqué mais pas impossible et nous travaillons beaucoup avec les services de la Ville et l'architecte des bâtiments de France pour trouver des solutions d'isolation de la toiture, de la façade, de changement des fenêtres et traitement de l'aération notamment.

La délibération aujourd'hui vise à proposer une subvention spécifique et du coup pour les solutions adaptées au patrimoine ancien, qui de fait coûtent un petit peu plus chères que les isolations classiques avec de la laine de verre³

Il n'est pas question de mettre de la laine de verre sur les bâtiments du 1^{er} arrondissement car ce serait d'une part un problème architectural et d'autre part techniquement pas très adapté.

Par contre, une solution qui fonctionne bien, c'est une solution avec un enduit isolant qui consiste à garder le même aspect du bâtiment tout en l'isolant.

Cet isolant protège du froid l'hiver et du chaud l'été qui devient un sujet dont les concitoyen.nes le confirmeront, dans le 1^{er} arrondissement et le sera de plus en plus.

La Ville de Lyon souhaite par cette délibération apporter des subventions pour ces enduits isolants thermiques à la chaux qui garderont sensiblement le même aspect mais qui apporteront une isolation, qui coûte plus chère.

L'idée de la subvention c'est donc bien de compenser à quelque chose près cette différence.

Comme nous sommes sur du patrimoine ancien, il y a un enjeu architectural.

Donc l'idée est bien sûr qu'en parallèle de ce travail d'isolation, il y a un travail architectural qui sera mené avec un architecte ou un architecte du patrimoine qui fera l'étude initiale et qui pourra la proposer au service d'urbanisme de la Ville de Lyon en même temps que le reste du dossier administratif de déclaration préalable à faire.

La subvention va traiter de ces deux points.

La subvention que l'on va appeler « Eco-patrimoine » viendra prendre 50 % du coût de l'étude architecturale préalable plafonnée à 5 000 € et prendra 70 € par m² d'enduit pour le ravalement.

Ce qui fait à peu près 70 % de la différence avec un enduit standard, et qui permettra de faire un très gros morceau et de prendre en compte que lorsque l'on isole chez soi, on réduit sa facture derrière.

L'idée n'est pas de payer l'isolation pour tout le monde mais de faire en sorte que tout le monde s'y retrouve.

Ce sera plafonné à 35 000 € par immeuble.

Si les travaux ne devaient pas être réalisés, l'aide à l'étude préalable resterait active, bien sûr.

Ce sont donc des montants très significatifs et l'idée, et je tiens à remercier vivement Sylvain GODINOT, qui n'est pas là aujourd'hui mais qui a porté ce sujet fortement depuis notre arrivée à la Ville de Lyon.

C'est vraiment de faire du 1^{er} arrondissement, du Vieux-Lyon et de l'ensemble des arrondissements qui sont concernés des quartiers pilotes sur ces aspects de rénovation thermique de l'ancien.

On a de gros sujets à défricher et il est essentiel que l'on y arrive à Lyon d'ici à 2030 ; donc il était temps d'attaquer.

Enfin, le montant total de l'enveloppe qui est réservée à cette opération pour le mandat s'élève à 420 000 €.

J'appelle donc aux intéressés de faire vite car l'enveloppe pourrait partir un petit peu vite !

Puisque c'est un sujet essentiel et que c'est là parmi les premières en France sur ce sujet-là, je vous recommande vivement mes cher.es collègues d'adopter cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous remercie Noé FROISSART de votre persévérance pour trouver des solutions d'isolations thermiques efficaces et compatibles avec les enjeux de protection patrimoniale.

Je me permets de signaler que vous allez animer dans le cadre de la semaine climat, une journée dédiée à ce sujet avec la participation de l'architecte des bâtiments de France, du Centre d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement – CAUE - basé dans le 1^{er} arrondissement et qui travaille notamment sur ces sujets et également une association environnementale qui participe aussi à la sensibilisation sur ces enjeux.

Merci beaucoup !

Nous allons à présent examiner une série de délibérations portant sur l'Education et la Petite Enfance.

Je vais donner la parole à Fatima BERRACHED.

Education - Petite enfance

7- **4405 - Fatima BERRACHED** - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire - Année scolaire 2022-2023 et convention avec l'association des péniches du Val de Rhône - Direction de l'Éducation

8- **4406 - Fatima BERRACHED** - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs CEL-CLAS-REAAP et pour les temps périscolaires - Année scolaire 2022-2023 - Direction de l'Éducation

9- **4407 - Fatima BERRACHED** - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur les temps extrascolaires - Année scolaire 2022-2023 - Direction de l'Éducation

Madame la maire, chères collègues,

Avant de vous présenter, les rapports n° 4405, 4406 et 4407 qui concernent le projet éducatif, je reviens un instant sur la rentrée scolaire, encore !

Il y a bien eu, malheureusement, quatre fermetures de classe dont deux dans le groupe scolaire Victor Hugo.

Ces fermetures bien attendues sont les suites des rentrées 2020 et 2021 pour lesquelles l'éducation nationale avait été plus « sage », moins sévère dans sa prise décision de fermeture.

A noter aussi, une ouverture de classe dans le groupe scolaire Michel Servet, du fait de la mesure de 24 élèves, par classe, en GS, CP et CE1 dans les écoles dites « ordinaires ».

Les effectifs seront stabilisés début octobre.

Toutefois le 1er arrondissement compte, en prévisionnel, 1664 élèves scolarisés dans ses écoles publiques.

Et enfin pour terminer mon propos introductif, trois points :

- la ville de LYON est en recherche d'animateurs pour les temps périscolaires et extrascolaires, un « speed-dating » aura lieu le mardi 20 septembre à l'Hôtel de ville,
Les animatrices des LAP, Lieux Accueil Parents feront un temps de présentation de leurs actions, le samedi 8 octobre matin, sur la place Sathonay.
Je vous invite donc à venir découvrir leur travail.
Et enfin, la mairie du 1er accueillera la 1ère réunion du Conseil Educatif du 1er arrondissement, déclinaison du projet éducatif, le mardi 11 octobre.
Il réunira l'ensemble des acteurs éducatifs de l'arrondissement et aura l'objectif d'installer une dynamique de projets et de concertation.

Pour en revenir aux présents rapports et j'espère ne pas être trop longue :

Le nouveau projet éducatif de la ville a donc été adopté le 16 décembre 2021,
Pour rappel, les trois thématiques retenues suite au travail de concertation à l'échelle de la ville et des arrondissements sont :

- l'éducation à la transition écologique
- l'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice,
- l'éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

A croire que l'inclusion est le sujet de notre séance de ce soir.

Les trois rapports concernent les 1ères attributions de ce nouveau projet éducatif.

Elles concernent le temps scolaire, les temps périscolaires et extrascolaires.

A noter dans ces attributions, à l'échelle de la Ville :

1. 210 nouveaux Projets d'Initiative Locale (PIL) qui concernent plusieurs acteurs socio-éducatifs pour un montant de 187 437 €.

2. Le soutien aux 30 Lieux Accueil Parents (LAP) et aux initiatives destinées à encourager le pouvoir d’agir des parents avec 113 785 € de subventions et 31 700 € de vacations.
3. De nouveaux projets pour un montant de subventions de 29 350 €, comme la création de potagers avec Graines Urbaines.

Cela concerne également, le soutien aux projets pédagogiques portés par les équipes d’animation sur la pause méridienne et les ateliers du mercredi matin à travers le financement d’animations par des associations partenaires à hauteur de 133 000 €.

Le soutien à des dispositifs spécifiques à hauteur de 197 786 € en cofinancement avec nos partenaires institutionnels signataires de la convention du projet éducatif : la Caisse d’allocation familiales du Rhône et l’Etat (DDETS ex DDCS).

Pour le champ extrascolaire, un montant total de subventions proposées à hauteur de 105 900 € qui concerne les deux centres sociaux du 1er arrondissement pour des actions inclusives sur l’accueil des enfants en situation de handicap, et les tickets sports cultures.

Pour accompagner les écoles, les équipes périscolaires et les associations du 1er dans leurs projets, je vous invite à donner un avis favorable pour les rapports n°4405, 4406, 4407.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d’intervention ?

Alors, vous l’aurez compris la proposition est celle d’un vote groupé.

S’il y a des souhaits de votes différenciés, n’hésitez pas à me le signaler.

Je vous propose de passer au vote.

Merci beaucoup, l’avis est donc favorable pour ces trois délibérations sur le projet éducatif lyonnais.

Nous allons suivre attentivement les écoles que nous avons eu le plaisir de rencontrer hier, représentées par leurs directeurs et directrices et l'Inspecteur de l'Education Nationale qui est nouvellement arrivé sur l'arrondissement et qui est très intéressé par le projet Sport Ecole Quartier que l'Office des sports d'arrondissement a mené en juin dernier et entend réitérer en juin prochain.

Il s'agit d'un très beau projet pour tous les enfants des écoles et également pour les clubs sportifs et associations sportives de l'arrondissement.

Je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

10- 4409 - Fatima BERRACHED - Signature d'une convention cadre pour l'année scolaire 2022-2023 entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour un soutien aux actions portées par l'association en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et en faveur de la jeunesse et attribution d'une subvention de 100 000 € pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2022 - Direction de l'Education

Madame la maire, chères collègues,

Le rapport concerne le partenariat entre la ville de LYON et l'association AFEV pour la réduction des inégalités scolaires et le déploiement d'ambassadeurs du livre.

Ce rapport est présenté à chaque début d'année pour relancer l'action les Ambassadeurs du Livre que l'on appelle ADL.

Pour rappel, les ADL sont des services civiques qui sont présents dans les écoles sur les temps scolaires et périscolaires.

- Sur la base des demandes formulées par les équipes pédagogiques lors de l'appel à projet avec des interventions sur le temps scolaire et la pause méridienne ;
- Il s'agit de temps d'intervention des jeunes bénévoles en service civique modulés en fonction des écoles ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 14 Septembre 2022

- Un accompagnement formatif et un suivi tout au long de l'année par l'AFEV ;
- Un partenariat fort avec les bibliothèques municipales et dans le cadre de l'évènement Quai du Polar ;
- Il s'agit alors pour l'année scolaire 2022-2023, un premier versement d'une subvention de 100 000 € correspondant à la période de septembre à décembre 2022 ;
- A noter que l'ensemble des écoles du 1^{er} ont demandé à accueillir des ADL dans les écoles pour cette nouvelle année scolaire et cela faisait longtemps !

Pour accompagner les ADL dans les écoles, je vous invite à donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter favorablement.

L'avis est donc favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole pour les délibérations Petite Enfance.

11- 4498 - Fatima BERRACHED - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 560 648 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière - Direction de la Petite Enfance

Madame la maire, chères collègues,

Tout d'abord, la situation des établissements associatifs et municipaux de petite enfance :

Au vu des difficultés de recrutements, les établissements, essentiellement associatifs, sont contraints à modifier leur horaires d'ouverture afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

A ce jour une crèche a modifié son amplitude horaire pour répondre aux normes d'encadrement, un autre établissement a modifié ses horaires, sur une seule journée.

Tous les équipements ont pu démarrer l'année scolaire de façon positive.

Les travaux de végétalisation de la cour de la crèche Raymond se sont bien passés et les enfants attendent avec impatience que l'herbe pousse !

Concernant les établissements municipaux à l'échelle de la Ville :

- En juillet 2022 : 84 postes étaient à découverts dont 33 postes vacants et 53 besoins de remplacements longue durée ;
- Septembre 2022 : 22 postes à découverts dont 11 postes vacants et 11 besoins de remplacements longue durée ;
- La situation semble meilleure mais il y a des fragilités dans les 5^e et 9^e arrondissements.

Et enfin au niveau de la formation et on peut s'en satisfaire, le Conseil Régional devrait voter son schéma de formation en novembre prochain, lequel prévoit des places supplémentaires pour les métiers de la petite enfance.

Pour en revenir au présent rapport : celui-ci présente le complément de subventions de 20 % pour l'année 2022, ce complément fait suite au dialogue de gestion qui a eu lieu entre les équipements et la direction de l'enfance.

A noter, que les subventions au titre de l'année 2022 est majoritairement plus faible que 2021 montrant ainsi une amélioration financière des équipements.

Pour en revenir au présent rapport, je vous invite à donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter favorablement.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

12- 4480 - Fatima BERRACHED - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial

Madame la maire, chères collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution de la 2e tranche de subvention pour l'année 2022.

L'éducation populaire a pour ambition politique de développer l'éducation et l'accès à la culture pour toutes et tous comme condition d'accès à la citoyenneté et à l'émancipation.

L'éducation populaire concourt en particulier à trois des priorités de la Ville de Lyon :

- une politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie ;
- une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale comme vecteur d'émancipation et de revitalisation démocratique ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 14 Septembre 2022

- le soutien à la liberté associative avec des associations entendues comme vecteurs de transformation sociale.

Sont concernées par ces subventions :

- 12 maisons des jeunes et de la culture (MJC),
- 14 centres sociaux,
- 8 maisons de l'enfance,
- et différentes associations d'éducation populaire avec lesquelles la Ville de Lyon a construit un partenariat.

Pour le 1er arrondissement, sont concernés :

- Centre Social « Quartier Vitalité » pour 124 503 € ;
- L'Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse Pernon pour 75 110 € ;
- La Ka fête ô mômes pour 48 736 €

Le Montant total à l'échelle de la Ville de cette 2ème tranche s'élève à 3 727 113 €.

Je vous invite à donner un avis favorable au présent rapport pour aider ces structures dans leur fonctionnement.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter un avis favorable.

Nous avons deux élu.es qui ne prennent pas part au vote.

L'avis est donc favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Je vous redonne la parole, madame BERRACHED pour la délibération concernant les subventions aux associations de mémoire.

Anciens combattants

13- 4486 – Fatima BERRACHED - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 41 400 euros - Direction du Développement Territorial

Madame la maire, chère.s collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution de subventions aux associations d'anciens combattants et associations intervenant sur champ mémoriel et de transmission pour les aider dans leur fonctionnement.

La plupart des associations bénéficiaires sont issues du 1^{er} arrondissement.

A noter qu'elles ont le même montant que 2021 mais avec une nouvelle attribution qui concerne l'association suivante :

- Journée de la Résistance Maison du Combattant de Lyon

Et puis même si deux associations bénéficiaires ne sont pas dans le 1^{er} arrondissement, mais dans le 5^e :

A noter que les TRACES et Coup de Soleil sont bénéficiaires de subventions.

Ces deux associations ont été partenaires du cycle Mémoire franco-algérienne qui a eu lieu au printemps, en mairie du 1^{er}, pour commérer, célébrer l'indépendance de l'Algérie.

Je profite de cette intervention, pour leur renouveler mes remerciements dans le partenariat mis en place en espérant que nous pourrions le renouveler.

Je vous invite donc à donner un avis favorable pour l'attribution de ces subventions.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter un avis favorable.

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité et vous avez bien fait de souligner la nouveauté de ces attributions de subventions aux associations de mémoire qui travaillent y compris sur ces mémoires de la guerre d'Algérie.

Sport

14- 4355 - Yasmine BOUAGGA - Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et d'une convention annuelle mixte - Direction des Sports

Nous avons une délibération concernant la vie sportive, le soutien à des associations sportives à travers le dispositif Trait d'Union.

C'est un dispositif de l'enveloppe Sport de la Ville de Lyon qui permet de financer les associations sportives pour financer des actions écoresponsables, des actions inclusives aussi.

On a beaucoup parlé d'inclusion auparavant et on continue puisqu'il s'agit de favoriser la pratique de tout public, le lien social dans les quartiers, le sport à tous les âges, la participation et la pratique sportive de personnes porteuses de handicap, l'égalité Femmes-Hommes et également l'inclusion de personnes LGBTQIA+ dans les activités sportives avec cet enjeu de lutte contre toutes les discriminations.

Le budget mobilisé par la Ville pour cette opération s'élève à 205 000 € et parmi les structures du 1^{er} arrondissement qui se voient allouées une subvention, nous avons :

Procès-Verbal CA - Mercredi 14 Septembre 2022

- LALOUMA qui est connue depuis de longues années pour ses actions à destination du public de milieu populaire et qui leur permet l'accès à la pratique sportive, y compris de haut niveau puisqu'elles font désormais de la compétition, dans le cadre de ses actions « double Dutch » ;
- Nous avons également deux projets portés par Renouveau Boxe qui porte notamment sur l'inclusion des femmes dans la pratique sportive et le travail auprès de femmes victimes de violences pour qui la pratique de la boxe est un vecteur aussi pour retrouver confiance en soi.
- Nous avons également, le Wado Club de Lyon, club de Karaté ;
- Le CRO Basket qui ouvre cette année une section de basket féminin qui manquait effectivement fortement dans leurs activités et ils ont franchi le pas pour développer y compris la compétition sportive féminine dans le basket.

Si cette délibération vous agréée, et s'il n'y a pas de question ou demande d'intervention, je vous propose de donner un avis favorable.

Je vous remercie, nous avons un avis favorable à l'unanimité et nous allons à présent examiner une délibération relevant de la lutte contre le gaspillage.

Je vous donne la parole Mathilde CORTINOVIS.

Transition écologique

15- 4510- Mathilde CORTINOVIS - Attribution de subventions pour un montant total de 18 000 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Merci Madame la Maire, mes cher.es collègues,

Je vous présente à présente le projet de délibération concernant l'attribution de subventions à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage.

La première subvention, d'un montant de 3 000 euros, serait accordée à l'association Mouvement de Palier, pour la mobilisation des mairies de Lyon à la réduction des déchets dans le cadre du défi « Mets ta poubelle au régime ».

L'association Mouvement de Palier est une association qui est née en 2015 et qui a pour mission de sensibiliser à un meilleur tri et une réduction des déchets des habitants du territoire de la métropole lyonnaise, tout en favorisant les liens de convivialité.

Elle forme et accompagne les Ambassadeurs et Ambassadrices qui sont des citoyens volontaires et qui mettent en place des actions de sensibilisation et de réduction des déchets autour d'eux avec leurs voisins d'immeuble, de quartier, des collègues, la famille, les amis.

C'est une association qui est reconnue pour son expertise, et à laquelle je suis particulièrement attachée, en partie parce qu'elle est située dans le 1er arrondissement.

Ce défi « Mets ta poubelle au régime » est un dispositif proposé sur l'ensemble de la métropole de Lyon, accessible à toutes et tous et qui est complètement gratuit.

Il offre à des personnes volontaires la possibilité de se constituer en équipes locales, dans leur immeuble, leur quartier ou sur leur lieu de travail pour réduire individuellement et collectivement leurs déchets pendant quatre mois.

Pour l'édition 2021-2022, soit l'année dernière, l'association Mouvement de Palier a mené des actions de sensibilisation au sein de sept mairies d'arrondissement.

Pour 2022, l'association souhaite aller encore plus loin, au regard des actions menées et proposées pour adapter ce défi « Mets ta poubelle au régime » aux mairies d'arrondissement et en proposant un format qui répond vraiment à leurs réalités de terrains, pour plus d'efficacité dans le message à faire passer.

Cette action « Mets ta poubelle au régime » est également ouverte à tous les citoyennes et citoyens.

Donc je vous encourage à vous y intéresser pour la prochaine session, vous pouvez vous inscrire.

Comme il est également important que les collectivités montrent l'exemple, cette délibération nous permettra de nous engager encore plus en mairie du 1er arrondissement.

J'en profite pour rappeler que nous avons déjà instauré la collecte de nos bio-déchets en mairie et que l'on a déjà eu une session de sensibilisation autour de la question des déchets pour les agent.es de la mairie du 1er qui a été faite par Mouvement de Palier.

Avec cette initiative, on pourra aller encore plus loin dans notre démarche.

La deuxième subvention est d'un montant de 15 000 euros, et elle serait versée à l'association Zéro Déchet Lyon pour le projet Quartier Zéro Déchet qui se situe à Valmy, dans le 9e arrondissement.

Les effets attendus du projet Quartier Zéro Déchet sont nombreux :

- La baisse des quantités de déchets ménagers et assimilés générés et réduction des refus de tri ;
- l'augmentation du lien social entre habitant-es par la création de collectifs et de groupes d'entraides à plusieurs échelles (immeuble, rue, thématique, écoles) ;
- la réduction du gaspillage ;

- l'évolution des modes de consommation en faveur des circuits courts et directs qui bénéficiera aux commerçants locaux et aux structures motrices dans l'économie circulaire et solidaire du territoire ;
- enfin, la valorisation de l'image du quartier.

Cela ne concerne pas notre arrondissement, mais si l'expérience est concluante, nous ferons notre possible pour pouvoir l'implanter ici également !

Je vous prie donc de donner un avis favorable pour l'attribution de ces deux subventions. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

On a compris au lapsus que vous aviez dit que vous vouliez que cela se développe dans le 1^{er} arrondissement et effectivement malheureusement c'est dans le 9^{ème}.

Le 9^{ème} nous montrera la voix.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Noé FROISSART

Je signale que madame Fatima BERRACHED vient de quitter la séance et vous a laissé un pouvoir madame la Maire.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Nous avons un avis favorable à l'unanimité et espérons donc que ce quartier zéro déchet sera développé également dans le 1^{er} arrondissement.

Je sais que nous avons aussi beaucoup de gens très motivés pour le faire avec aussi beaucoup d'initiatives déjà existantes ;

Nous allons à présent examiner une délibération portant sur la solidarité et je donne la parole à Malika HADDAD-GROSJEAN pour nous la présenter.

Solidarité – Santé

16- 4547-MalikaHADDAD-GROSJEAN- Signature entre l'Etat, la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivant - Mission égalité et hospitalité

Merci madame la Maire,

Ce projet de délibération concerne la signature entre l'Etat, la Métropole de Lyon, les Ville de Lyon et de Villeurbanne du contrat territorial d'accueil et d'intégration, dit le CTAI à destination du public primo-arrivant.

Qu'est-ce que le contrat territorial d'accueil et d'intégration ?

Je souhaite rappeler que ce contrat territorial d'accueil et d'intégration est un petit qui a été fait récemment après un premier contrat d'accueil et d'intégration qui a été instauré par l'Etat dans les années 2000 et pour être exacte, en 2003.

Ce contrat a été mis en place, à titre expérimental, pour faciliter l'accueil et l'intégration des personnes en situation de migration.

Je ne vais pas vous faire le récit de cette mise en place, je l'ai connu de l'intérieur à titre personnel.

Ce contrat d'accueil et d'intégration national à partir de 2004 est devenu obligatoire.

C'est-à-dire que le primo-arrivant ou la personne qui a déjà vécu en France un certain nombre d'années et qui a régularisé enfin sa situation administrative, pour ne pas dire les personnes en situation irrégulière, signe un contrat où cette personne, devenue enfin résidente reconnue d'un point de vue administratif, s'engage à respecter les valeurs et les principes de la République.

Il y a d'autres engagements mais je voudrais juste appuyer sur ce point-là.

Quand on parle d'un contrat qui oblige le primo-arrivant ou le migrant à respecter les valeurs et les principes de la République, je crois que cela fera l'unanimité, éprise et engagée militante de ces valeurs de la République, croyante dans les fondements de la République et du creuset républicain, souvent déçue mais jamais dépourvue, souvent déçue mais jamais lâcher le combat, je reste une fervente défenderesse de ces valeurs et de ces principes de la République et j'y crois encore aujourd'hui, malgré tout !

Sauf que ce contrat d'accueil et d'intégration déjà portait un défaut majeur et c'est un défaut qui contredit fondamentalement et foncièrement ces valeurs et ces principes de la République et le principe d'égalité.

Pourquoi il vient au fond avec le principe d'égalité ?

Parce que ce contrat d'accueil et d'intégration ne visait que les étrangers, parce que c'est le cas de le dire, qui viennent des pays tiers.

Présumons d'emblée qu'un primo-arrivant qui vient du Maghreb de l'Afrique Sud saharienne parce que majoritairement, c'est de ça qu'il s'agit, était en défaut d'adhésion aux valeurs et aux principes de la République, contrairement à celui qui viendrait de Pologne ou d'un pays de l'Union européenne.

Cela était le défaut majeur.

Alors ce défaut majeur a été corrigé par les associations et les partenaires qui avaient été mandatés par l'Etat à l'époque pour mettre en place le dispositif du contrat d'accueil et d'intégration et je parle de ce dernier et non de la délibération, madame la Maire, et je le précise pour l'historique ; pour faire de ce contrat d'accueil et d'intégration un véritable espace pour accompagner, orienter les personnes primo-arrivantes ou ayant tenu un premier titre de séjour vers l'insertion professionnelle, l'insertion sociale et une parole citoyenne.

Mais aussi de les informer, de les sensibiliser sur leurs droits et la prévention des discriminations parce que l'intégration à la société française marche et doit marcher sur deux jambes, elle ne peut pas boiter, elle ne peut pas être uni-jambe.

Donc les droits et les obligations sont réciproques, entendues par-là obligation de l'étranger qui s'installe en France de respecter les valeurs et les lois de la République au même titre que tout citoyen français mais aussi en contrepartie l'accès au droit et le respect des droits de ces personnes accueillies en France.

Voilà un peu pour l'histoire et ce contrat d'accueil et d'intégration a évolué pour sortir les personnes réfugiées ou demandant la protection, présentant un certain nombre de spécificités, donc de mettre en place ce contrat d'accueil des personnes réfugiées.

Alors c'est toujours très cornélien et très difficile de porter ce type de délibération parce que ce sont des sujets qui à la fois d'un côté nous réjouissent mais de l'autre nous appellent à l'humilité mais aussi à la lucidité, de nos insuffisances et de nos manquements.

Ce contrat s'élargi pour concerner l'ensemble des primo-arrivants réfugiés ou pas et je me réjouis que la Métropole de Lyon, les villes de Lyon et Villeurbanne intègrent et signent ce contrat avec l'Etat.

Toutefois, quand on dit cela vient en prolongation de nos engagements pour l'hospitalité, cela sonne comme une fausse note.

Alors je me réjouis aussi de voir dans la formulation de cette délibération où l'on dit la politique d'hospitalité de la Ville de Lyon a pour objectif de faire de Lyon une ville plus accueillante.

Donc du coup, je pointe et je souligne le plus, c'est-à-dire que nous avons encore des efforts à accomplir.

Alors, au moment où j'interviens, où j'introduis cette délibération, vous entendez : il pleut, il pleut, il pleut, il pleut... !

Alors, nous sommes à l'abri, nous avons même ouvert les fenêtres pour nous rafraichir parce qu'il fait chaud et en ce moment-là, il y a une cinquantaine de jeunes dans le 4^{ème} arrondissement qui sont à l'abri dans des tentes de fortune.

Je vous laisse simplement imaginer dans quelle situation ils se trouvent à cet instant.

Cet été, il y a eu un appel qui a été fait pour les mettre à l'abri de la canicule.

Ensuite des orages menaçants et là, l'Etat représenté par la Préfecture est resté muet malgré les propositions qui ont été faites par la Ville de Lyon.

Permettez-moi d'avoir un peu d'amertume, un peu de désarroi quand on parle du contrat d'accueil et d'intégration.

Alors d'aucun l'irons un peu à la lettre cette délibération ou cette convention dira et bien elle est à destination de personnes qui ont déjà un titre de séjour.

Alors l'accueil, l'hospitalité, l'intégration se limite-t-elle à un papier administratif ?

Je n'en dirai pas d'avantage.

Pour finir sur une note un peu plus positive, je me réjouis tout de même que l'on mette, même si ce n'est pas suffisant près d'un million d'euros à destination des acteurs associatifs qui eux se sont toujours engagés, ont montré leur engagement, leur efficacité pour accompagner ces publics, qu'ils soient primo-arrivants ou déjà en situation de migration en France au logement, à la formation linguistique, à l'accompagnement, à l'insertion professionnelle et à la lutte contre les violences et les inégalités entre les hommes et les femmes.

Vous comprendrez que cette note positive me conduit à vous inviter à voter tout de même favorablement à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour ce dénouement.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter favorablement pour cette délibération.

L'avis est favorable à l'unanimité, ce qui va permettre de financer ces associations sur des programmes très importants et en particulier l'accès au logement.

Je note que la subvention la plus importante en montant cible justement l'accès au logement des jeunes de moins de 25 ans, c'est-à-dire que l'a problématique des jeunes en migration est particulièrement identifiée.

Et l'on peut souligner la mobilisation des élu.es aux côtés de ces jeunes pour tenter de trouver des solutions qui ne sont jamais assez rapides, effectivement au regard de la détresse dans laquelle ils sont et au regard des conditions auxquelles ils sont exposés mais néanmoins, on a la chance en fait d'être dans une configuration politique dans laquelle à tous les niveaux, les élu.es sont concernés et actifs sur le sujet et je pense que c'était important de le souligner.

Et cette délibération est aussi le résultat de cette mobilisation à toutes les échelles de l'arrondissement de la Ville et de la Métropole.

Je vous propose à présent d'examiner deux délibérations portant sur le domaine de la santé qui vont être présentées ensemble puisqu'elles sont très liées.

Je donne pour cela la parole à David SOUVESTRE.

Noé FROISSART

Je signale la sortie de monsieur Jean-Christian MORIN qui donne son pouvoir à Yves BEN ITAH.

17-4478 - David SOUVESTRE - Opération n° 60034531 - Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) sise 36 quai Fulchiron à Lyon 5e pour un projet de travaux dans des locaux sis 23 rue Neuve à Lyon 1er en vue de la création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante - Direction du Développement Territorial

18-4479 - David SOUVESTRE - Opération n° 60034531 - Attribution d'une subvention complémentaire d'investissement de 40 000 euros à l'association "Virages Santé", sise 5 rue du Griffon à Lyon 1er pour un projet de travaux dans un local sis 23 rue des Capucins à Lyon 1er - Approbation et autorisation de signature de l'avenant à la convention financière correspondante - Direction du Développement Territorial

David SOUVESTRE

Merci madame la Maire,

J'ai donc le grand plaisir de présenter ce soir, cher.es collègues, deux projets de délibération.

Nous sommes invités à donner notre avis sur l'attribution de subventions en vue de l'ouverture de deux centres de santé dans notre arrondissement.

Ces projets que nous accompagnons depuis maintenant plusieurs années offriront d'avantage d'accès aux soins aux habitant.es de notre territoire.

La première délibération concerne donc la création de la toute première maison de santé pluriprofessionnelle de notre arrondissement.

La subvention de 90 000 € permettra à la SACVL d'effectuer les travaux dans les locaux qui sont situés rue Neuve.

Cette maison réunira différents professionnels de santé puisqu'il y aura des médecins généralistes, il y aura aussi infirmiers, sages-femmes, pédicures et podologues, des ostéopathes, des kinésithérapeutes et enfin des gynécologues.

Il ne s'agit pas d'un simple cabinet médical puisque les praticiens ont choisi d'unir leurs compétences et leurs forces pour améliorer la prise en charge des patients.

Cette maison de santé pluriprofessionnelle présente de multiples avantages pour le patient, pour le professionnel de la santé et pour la collectivité dans son ensemble.

Pour les patients, l'accès aux soins sera facilité grâce au recours à des expertises diversifiées et à une plus large amplitude d'horaires d'ouvertures.

Pour les praticiens, l'exercice coordonné facilitera l'accompagnement des patients dans leur parcours de soins.

Pour les habitant.es enfin et notamment les plus fragiles, la maison de santé pluriprofessionnelle prendra en charge des soins non programmés et mènera également des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Ceci permettra de soulager in fine les urgences hospitalières à court terme mais aussi de limiter le recours à l'hospitalisation, pour des pathologies plus graves sur le long terme.

La seconde délibération quant à elle concerne l'ouverture d'un centre de santé sexuel communautaire, rue des Capucins avec l'attribution d'une subvention complémentaire de 40 000 € à l'association porteuse du projet qui est « Virages Santé ».

Un tel centre est un projet innovant qui vise à réduire l'incidence de l'épidémie du VIH et je me réjouis que notre arrondissement en accueille un.

Le centre de santé proposera une offre globale de soins qui s'articule autour du concept de prévention par le soin, ceci inclue l'information, le dépistage VIH et des IST avec un résultat rapide permettant s'il est positif d'initier immédiatement un traitement.

Il assurera également la vaccination contre les hépatites A et B.

Nous leur avons déjà apporté une subvention en septembre 2021, une aide de 50 000 € pour la réalisation des travaux.

Aujourd'hui les travaux sont terminés.

Le Centre va pouvoir ouvrir, si tout va bien, début octobre.

Le Directeur a été recruté, l'équipe est presque au complet, elle recherche encore un médecin coordinateur.

Donc je lance un appel à toutes à tous de relayer cette recherche.

Je l'ai déjà dit au cours d'un conseil d'arrondissement en mars dernier, nous considérons que l'accès à la santé constitue une mission de service public fondamental.

Il est de notre responsabilité en tant qu'élu.es d'accompagner le développement et la pérennisation de l'offre de soins auxquels les habitant.es ont droit.

Selon l'agence régionale de la santé, le premier arrondissement n'est pas encore impacté par le manque de médecin mais des moyens devront être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se dégrade.

Nous devons donc anticiper et agir dès maintenant pour enrayer la baisse programmée du nombre de praticiens dans notre arrondissement.

Aussi, ne boudons pas notre plaisir de voir aboutir ces deux projets structurants dans notre arrondissement qui contribuent à répondre à cette problématique.

Vous l'avez compris mes cher.es collègues, je vous invite donc à émettre un avis favorable à ces deux délibérations.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Nous avons un avis favorable à l'unanimité et vous en remercie.

Je vous adresse mes remerciements, David SOUVESTRE pour votre implication qui a permis l'aboutissement simultané de ces deux projets car ils sont assez liés dans leur philosophie, dans l'accès à la santé pour toutes et tous.

Je vais à présent passer la parole à Yves BEN ITAH pour présenter les délibérations dans le domaine de la culture.

Culture

19- 4461 - Yves BEN ITAH - Approbation du dispositif et des grands principes de la Charte de coopération culturelle 2022-2027 - Direction des Affaires Culturelles

Merci madame la Maire,

Cette délibération concerne l'approbation du dispositif et des grands principes de la Charte de coopération culturelle 2022-2027, soit jusqu'à la fin du mandat actuel.

Pour rappel, la Ville de Lyon s'était dotée d'une Charte de coopération qui engageait des grands établissements culturels de la Ville à travailler à l'accès à la culture des publics les plus éloignés de la culture.

La Ville de Lyon a souhaité réinventer la charte de coopération culturelle en engageant le réseau lyonnais des structures culturelles subventionnées dans des démarches territoriales et transversales, en direction de tou.tes les habitant.es.

La nouvelle Charte de coopération culturelle sera un outil important du volet « émancipation » de la politique culturelle qui inscrit les arts, la culture et les patrimoines au cœur du développement de la ville, afin de promouvoir la cohésion sociale et la participation de chacun.e à la vie culturelle de la cité. En ce sens, la Charte est un levier de mise en œuvre des droits culturels.

Je n'irai pas plus loin.

C'est un travail colossal qui a été mené par les services de la culture avec un travail de concertation auprès des différents acteurs.

A l'heure d'aujourd'hui, ce travail est encore très frais et je propose, puisque nous avons la chance d'avoir l'adjointe à la culture qui siège dans ce conseil, lors du prochain conseil puisse venir nous en dire quelques mots plus précisément et de voir notamment si cette notion d'intégration des publics les plus éloignés de la culture est toujours aussi présente dans cette nouvelle charte.

Je vous propose de voter néanmoins favorablement à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Donc pour précision, comme vous l'avez dit, la concertation est fraîche, donc c'est pourquoi nous n'avons pas la charte en elle-même et donc aujourd'hui, nous votons sur les principes, sur le dispositif en lui-même qui implique les structures culturelles.

Et nous votons aussi sur les grands principes qui sont listés dans cette délibération et non pas sur la charte en elle-même.

Effectivement, nous avons hâte qu'elle puisse nous être communiquée.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Je souhaiterais juste apporter une ou deux précisions après discussion avec madame l'adjointe à la culture, Nathalie PERRIN-GILBERT.

Effectivement, aujourd'hui, nous donnons notre avis sur les principes fondamentaux de cette charte.

Cette charte sera présentée en conseil municipal dans son intégralité.

Le souci de madame PERRIN-GILBERT, pour le coup s'était que cette charte est prévue à la signature au mois d'octobre.

Comme il n'y a pas de conseil municipal au mois d'octobre, elle avait souhaité que cette charte soit votée avant la signature, de sorte à ce qu'il n'y ait pas de contradiction, qu'il n'y ait pas de fait accompli sans que ce soit discuté, débattu au sein du conseil municipal.

S'agissant de notre avis, effectivement, nous donnons un avis sur les principes fondamentaux mais l'intégralité de la charte sera présentée, je le souligne, en conseil municipal.

Yasmine BOUAGGA

Merci pour ces précisions.

Si le dispositif et les grands principes de la charte de coopération culturelle vous agrément, je vous propose de donner un avis favorable.

Merci pour l'avis favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole monsieur BEN ITAH pour la délibération suivante.

20-4459 - Yves BEN ITAH - Approbation de deux conventions fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025 entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale - Direction des Affaires Culturelles

La Ville de Lyon, le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) ont mis en place, depuis plusieurs années, une collaboration dans les écoles primaires publiques de Lyon, afin de développer l'intervention musicale pendant le temps scolaire.

En 2022, la Ville de Lyon a choisi de porter son aide au Conservatoire, pour ce dispositif, à 1 million d'euros, en augmentation de 108 000 € par rapport aux années précédentes, afin de favoriser l'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves lyonnais scolarisés dans les écoles municipales.

Cette augmentation permet au Conservatoire, pour la rentrée 2022, d'embaucher cinq nouveaux enseignants musiciens et danseurs. Ce seront ainsi 40 intervenants qui interviendront dans les écoles primaires publiques de la Ville, offrant chaque année près de 460 heures d'interventions hebdomadaires, à plus de 15 000 élèves des écoles primaires de la Ville de Lyon.

Les chiffres sont parlants et cette éducation est importante pour nos enfants dès le plus jeune âge de pratiquer un art, un instrument ou la danse.

Je vous demanderais donc cher.es collègues un avis favorable pour cette belle délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Je vous donne quelques précisions que j'ai pu recevoir avant le conseil concernant les écoles du 1^{er}.

Nous avons par exemple un projet « chantons et dansons sur les routes de la soie » à la maternelle des Tables Claudiennes.

Un projet micro cosmos à l'école Doisneau, un projet musique, école et cinéma également à l'école Doisneau.

Un projet Batucada et chants brésiliens à l'école des Tables Claudiennes et d'autres écoles ne sont pas concernées par ce partenariat avec le conservatoire mais peuvent l'être avec d'autres partenariats et à titre d'exemple, l'école Victor Hugo travaille avec l'Opéra de Lyon sur les Fables de la Fontaine.

Si cette délibération vous agréée, je vous propose de donner un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole monsieur BEN ITAH pour la délibération suivante sur les subventions.

21-4531 - Yves BEN ITAH - Attribution de subventions d'investissement à 26 associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 250 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations - Direction des Affaires Culturelles Solidarité internationale

Il s'agit d'associations qui agissent dans le monde du théâtre d'une part avec à noter une compagnie sur notre arrondissement qui est l'Ornithorynque.

Dans le cadre de la danse et du cirque, des arts visuels, du cinéma et de la lecture, des musiques actuelles, à noter qu'à ce niveau-là, nous avons l'association Les clés de la lune qui gère le lieu A thou Bout'Chant et Lerockepamort qui est aussi sur notre arrondissement.

Et pour conclure des associations qui œuvrent pour le patrimoine, notamment le Musée urbain Tony Garnier, la Soierie Vivante et la Fondation Renaud.

Je vous demanderais un avis favorable pour ces subventions d'investissement à ces associations.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Et pour ajouter à tout ce que vous venez de dire, peut-être mentionner le Lyon BD Festival qui va s'installer dans le collège Truffaut et donc cette subvention d'investissements sert notamment à aider cet aménagement.

Yves BEN ITAH

Effectivement, nous sommes très heureux d'accueillir cette association qui porte un très beau festival, qui a pris avec les années de l'ampleur et qui met aussi chaque année, à l'honneur des artistes lyonnais et métropolitains.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Si cette délibération vous agréée, je vous propose de donner un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Je vous donne la parole madame BOFFET pour nous présenter les subventions relatives à l'action internationale mais qui touchent aussi assez largement la culture.

22- 4376 - Laurence BOFFET - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 phase 2 et lancement de l'appel à projets internationaux 2023 avec de nouvelles modalités - Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales

Oui tout à fait, il s'agit de la deuxième tranche de subventions de soutien aux associations qui participent au développement et à la solidarité internationale.

Ces subventions s'inscrivent dans le cadre des lois de 2014 et 2016 qui régissent les possibilités données aux collectivités territoriales et il s'agit de la reconduction pour l'année 2022 des modalités que l'on a déjà vues et qui sont dans le cadre d'une procédure commune avec la Métropole de Lyon.

Dans ce premier appel à projets, nous avons déjà sur une première tranche adopté un soutien à 26 structures, dont quatre nouvelles pour un montant total de 127 500 € et il s'agit cette fois ci de la deuxième phase dans laquelle 77 dossiers ont été rendus éligibles et 21 nouveaux et il est proposé d'apporter un soutien à 37 structures, dont quatre nouvelles pour un montant de 152 500 €.

Pour le 1^{er} arrondissement sont concernées :

- Regard Sud à hauteur de 2 000 € pour la 22^{ème} édition du Festival « Cinémas du Sud » ;
- Lyon International à hauteur de 2 000 € qui accueille des membres étrangers de toutes nationalités qui séjournent à Lyon pour un programme de visites, d'ateliers, de réunions ;
- Le Théâtre de la Chrysalide à hauteur de 3 000 €, un nouvel enfant, pour la « La Paix ! Signée » qui est un programme de huit mois sur le sujet de la Francophonie ;
- La Maison de l'Education pour un nouveau projet « De Fable en Fable », qui est une réflexion sur l'apprentissage à Lyon et en territoires palestiniens qui est proposé aux enfants et aux familles ;
- Alliance Actions Afrique dans la solidarité internationale à hauteur de 3 000 € pour « Regards croisés France-Bénin 2022 ».

Evidemment, il y a plein d'autres associations que l'on connaît bien :

- TROI3 pour le festival « Peinture fraîche » qui ne sont pas spécifiquement dans le 1^{er} ou ALWANE, par exemple.

Je vous laisserai regarder la liste mais dans tous les cas, je vous propose d'émettre un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Nous avons un avis favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Puisque nous avons fini sur cet ordre du jour, nous avons fini par les délibérations portant sur la solidarité internationale, je tiens aussi à vous remercier pour l'organisation de deux évènements de solidarité internationale, l'un qui est passé portant sur le Népal avec une association de solidarité qui organisait une soirée de soutien à destination des écoles du Népal et une autre soirée consacrée à la Colombie et qui aura lieu le 7 octobre.

Puisque l'on parle d'agenda, je me permets de rappeler quelques rendez-vous à venir.

Tout d'abord, ce week-end, les journées du patrimoine pour lesquelles il y a toujours énormément d'activités dans le 1^{er} arrondissement et il est parfois difficile de les mettre en valeur, tant nous sommes un arrondissement du patrimoine.

Nous avons décidé cette année de tisser un fil musical entre certaines de ces propositions pour les mettre en lumière et mettre en lumière cette diversité des patrimoines bâtis et immatériels autour de la musique, avec à la fois des concerts du conservatoire aux subsistances, un concert de cithare au Clos Saint Benoît, la salle mythique du Hot Club de jazz et également des chansons de la chorue, etc...

Nous avons comme autre rendez-vous, la fête des quartiers qui aura lieu le 24 septembre et qui sera l'occasion de célébrer l'anniversaire des 20 ans des conseils de quartiers.

Nous avons ensuite la semaine climat qui est la 2^{ème} édition de ce rendez-vous dédié aux enjeux climatiques sur le 1^{er} arrondissement avec une forte résonance avec des activités de l'Hôtel de Ville et également des initiatives des associations.

Nous vous diffuserons le programme.

Nous avons également dans les semaines à venir les concertations en particulier sur l'apaisement de la Presqu'île avec deux réunions qui auront lieu les 4 et 17 octobre.

Procès-Verbal CA - Mercredi 14 Septembre 2022

Et également la concertation sur les terrasses qui est actuellement en ligne jusqu'au 09 octobre avec un questionnaire diffusé à l'ensemble de la population.

Nous avons comme rendez-vous également le prochain conseil qui aura lieu dans un mois, le 19 octobre 2022 où nous serons réunis sous cette forme très rapidement.

Merci beaucoup et je vous souhaite une très belle soirée !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance,

Noé FROISSART